

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°18-2018-08-011

CHER

PUBLIÉ LE 13 AOÛT 2018

Sommaire

PREFECTURE DU CHER

18-2018-08-08-002 - Décision de fermeture définitive d'un débit de tabac ordinaire permanent sur la commune de Thaumiers (1 page)

Page 3

PREFECTURE DU CHER

18-2018-08-08-002

Décision de fermeture définitive d'un débit de tabac ordinaire permanent sur la commune de Thaumiers



DÉCISION DE FERMETURE DÉFINITIVE D'UN DÉBIT DE TABAC ORDINAIRE PERMANENT SUR LA COMMUNE DE THAUMIERS.

La directrice interrégionale des douanes et droits indirects à Dijon

Vu l'article 568 du code général des impôts ;

Vu l'article 289-39° de l'annexe II du code général des impôts, relatif aux décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n°2010-720 du 28 juin 2010, modifié par le décret 2016-935 du 7 juillet 2016, relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés et notamment, ses articles 8 et 37 ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2010, modifié par l'arrêté du 27 juillet 2016, relatif au contrat liant les débitants de tabac à l'administration des douanes et droits indirects dans le cadre de l'exercice du monopole de vente au détail des tabac manufacturés ;

Considérant la situation du réseau des débitants de tabac ;

Considérant que la Chambre syndicale départementale des buralistes du Cher a été informée ;

DÉCIDE

<u>Article 1er</u> - La fermeture définitive du débit de tabac ordinaire permanent immatriculé 1800214S, sis route de Bannegon à Thaumiers (18), à la date du 8 août 2018, en application de l'article 37-4° du décret susvisé.

<u>Article 2</u>: La présente décision sera publiée au Recueil des actes administratifs du département du Cher. Elle peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans, territorialement compétent, dans les deux mois suivant sa date de publication.

Fait à Orléans, le 8 août 2018,

Pour la directrice interrégionale et par délégation L'administratrice des douanes et droits indirects, Directrice régionale des douanes et droits indirects du Centre Val de Loire,

signée

Sylvie DENIS.

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS